

74^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations-Unies
Première Commission
(New York, 30 octobre 2019)

Intervention de M. Yann HWANG
Ambassadeur, Représentant permanent de la France
auprès de la Conférence du Désarmement
Chef de la délégation française

« Déclaration sur la situation financière des Conventions de désarmement »

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des présidents des Conventions de désarmement, la Norvège, qui préside la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, le Pakistan qui préside la Convention sur l'interdiction de certaines armes classiques, la Suisse, qui préside la Convention sur les armes à sous-munitions, et mon pays la France, qui préside la Convention sur l'interdiction des armes biologiques.

Monsieur le président,

Nous tenons à souligner la gravité des difficultés financières qui affectent les Conventions de désarmement et qui entravent le bon fonctionnement de la machinerie du désarmement.

Comme nous le savons tous, au cours des dernières années, des réunions approuvées par l'ensemble des États parties ont été écourtées en raison d'un manque de fonds, et plusieurs mesures inacceptables de réduction des coûts, y compris le sacrifice de l'interprétation de nos réunions et de la traduction des documents officiels, ont été prises. En outre, la situation financière précaire menace également l'existence même de certaines unités d'appui à l'application, qui sont essentielles à la mise en œuvre et au renforcement des Conventions qu'elles servent.

Compte tenu de ces problèmes, nous apprécions et saluons vivement les efforts déployés dans le passé par les présidents successifs de ces conventions pour faire face à cette crise financière. Ils ont dirigé des processus inclusifs et transparents visant à l'adoption de nouvelles mesures financières pour décourager le non-paiement et maintenir ces conventions

à flot. Bien que ces efforts soient les bienvenus, nous considérons que les dispositions prises sont temporaires et en définitive, insuffisantes.

Les questions financières qui compromettent l'avancement de nos travaux et la crédibilité des Conventions du désarmement exigent une résolution permanente. La seule option viable consiste à s'attaquer au problème du non-paiement et à s'assurer que les arriérés sont payés à temps et en totalité.

Nous reconnaissons que les États sont tenus de payer avant les réunions pour que celles-ci aient lieu. Pour les conventions gérées par l'ONU, cela fait partie du système actuel qui a été conçu et approuvé par les États membres, y compris l'utilisation de UMOJA et des normes IPSAS pour les finances de l'ONU. UMOJA et les normes IPSAS ont été introduites pour accroître la transparence et la viabilité du système financier de l'ONU. Leur introduction n'est pas la raison pour laquelle notre travail a été entravé.

Dans ce contexte, Monsieur le Président, nous voudrions rappeler que les États parties ont envisagé certaines mesures pour décourager le non-paiement.

Nous continuerons de suivre avec préoccupation l'état financier des Conventions. Nous encouragerons les États parties à envisager des mesures supplémentaires en vue d'une architecture de désarmement financièrement saine.

Enfin, nous appelons une fois de plus les États à s'assurer qu'ils paient à temps et intégralement, et que toutes les dettes envers les instruments concernés soient réglées dès que possible.

Tant qu'il y aura des arriérés, les problèmes financiers persisteront. C'est pourquoi des mesures visant spécifiquement la question du non-paiement sont importantes.

Je vous remercie.